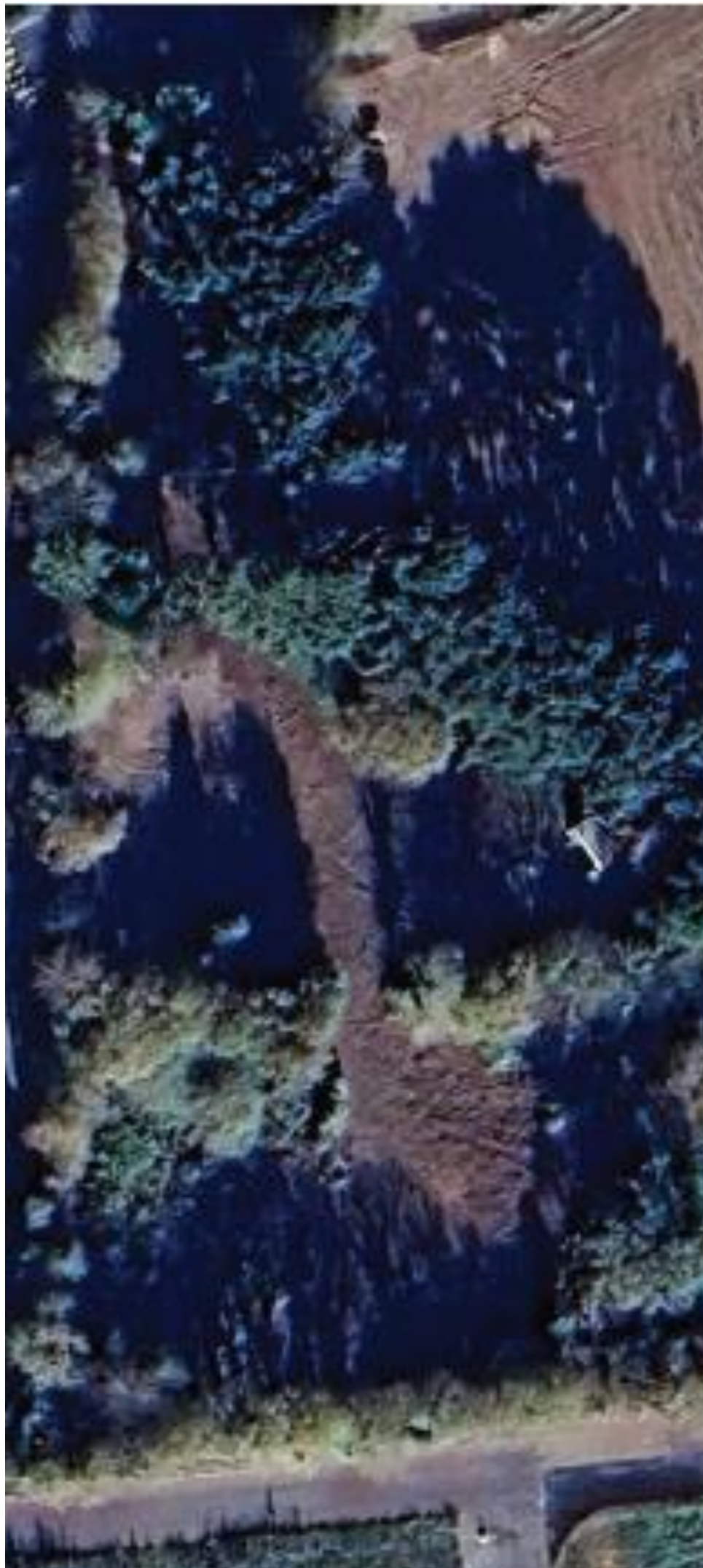




Brest Métropole
Aménagement



Projet d'un parking temporaire au lieu dit Keradrien à Guipavas (29)

17 mars 2026

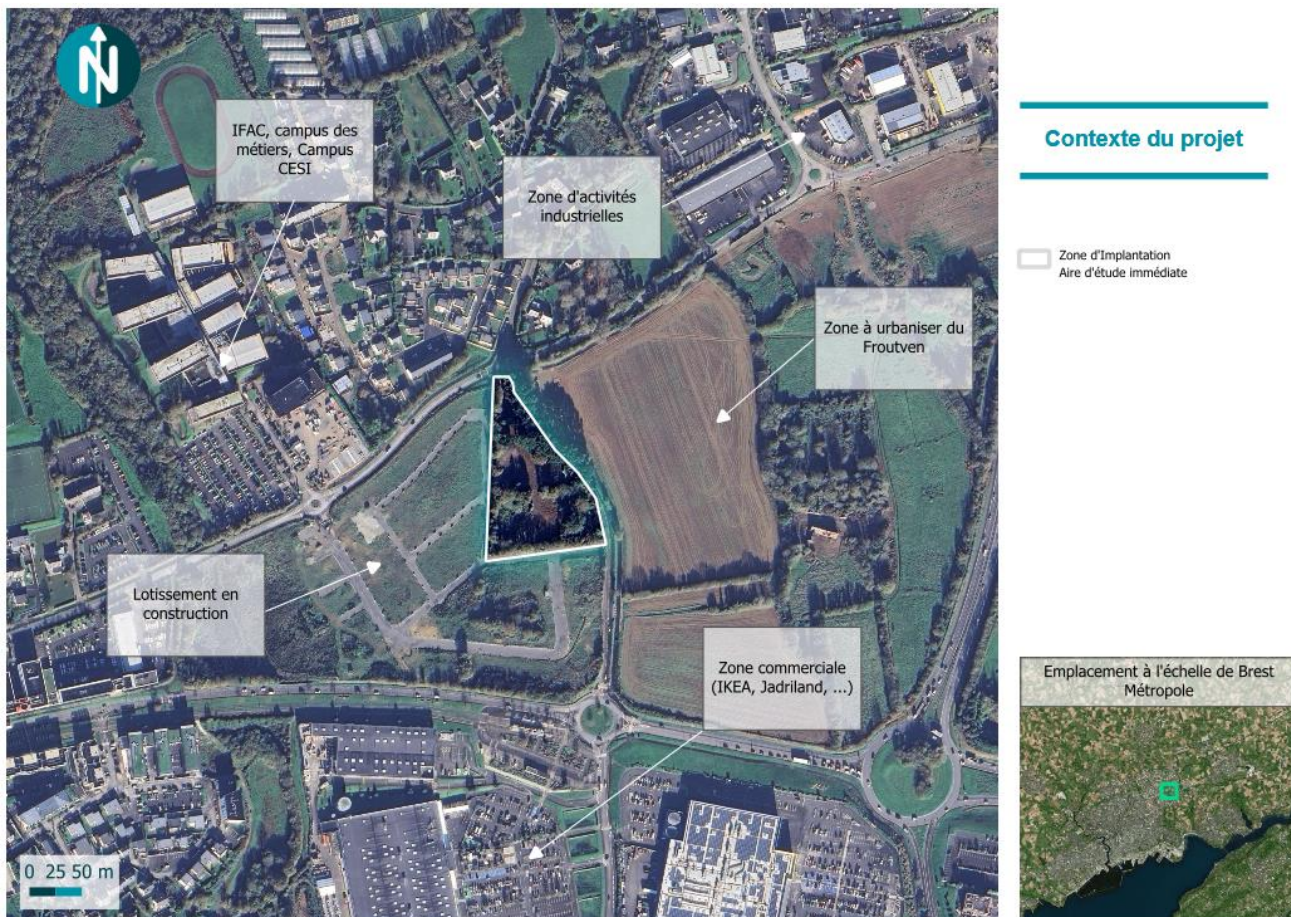
Notice Environnementale par
anticipation



1 Présentation du projet

Le projet concerne l'aménagement d'un parking provisoire au lieu-dit Keradrien, sur la commune de Guipavas (29), en périphérie de Brest.

Le site s'inscrit dans un contexte périurbain en mutation, caractérisé par la présence d'équipements structurants (campus, commerces, terminus de tramway) générant une pression importante en matière de stationnement.



Carte 1 – Contexte du projet

L'aménagement vise à répondre à ce besoin en proposant une offre de stationnement organisée, tout en s'insérant dans un environnement paysager existant.

Le projet comprend :

- la création de places de stationnement ;
- la réalisation de cheminements piétons ;
- la mise en place d'une circulation en sens unique ;
- des aménagements paysagers et une gestion intégrée des eaux pluviales.

2 État initial de l'environnement

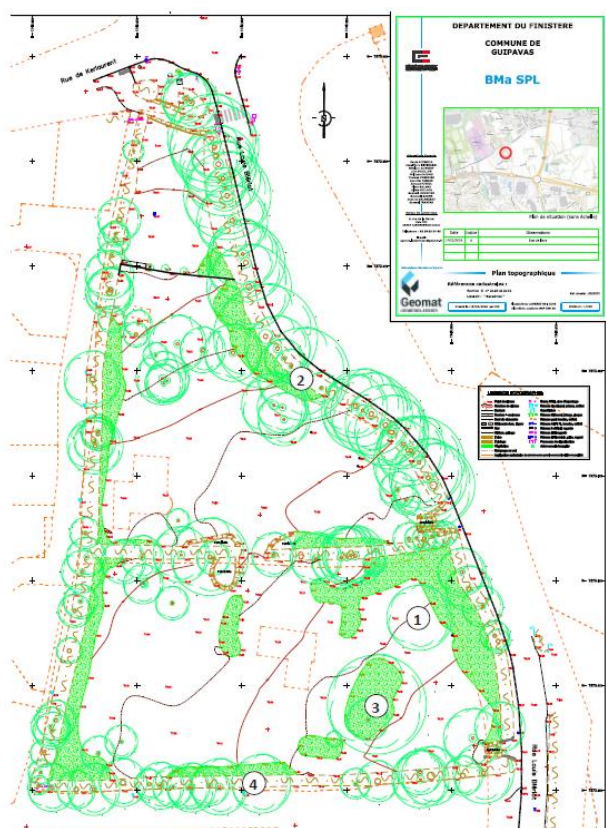
2.1 Contexte général

Le site d'étude est localisé dans un secteur périurbain fortement anthropisé, à proximité immédiate d'infrastructures routières et d'équipements (se référer à la Carte 1).

Il présente néanmoins des éléments végétaux structurants issus d'une ancienne organisation parcellaire, contribuant à la qualité paysagère du site.

2.2 Milieu naturel et paysager

Le site est composé de plusieurs éléments végétaux d'intérêt dont des **talus bocagers plantés**, structurant à l'échelle du site, plusieurs **arbres isolés** ainsi que des espaces enherbés et arbustifs.



Bouleau en isolé



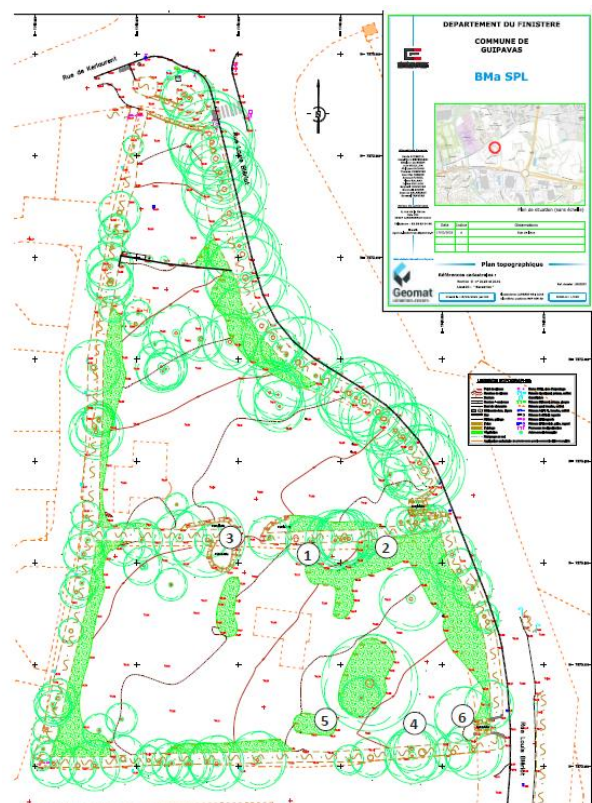
Alignement de pins



Eucalyptus structurant



Talus bocagé



1
Camélia ornamental qui dénote dans l'ambiance champêtre



2
Magnolia grandiflora qui dénote dans l'ambiance champêtre et qui occupe une emprise importante



3
Sujet très abîmé



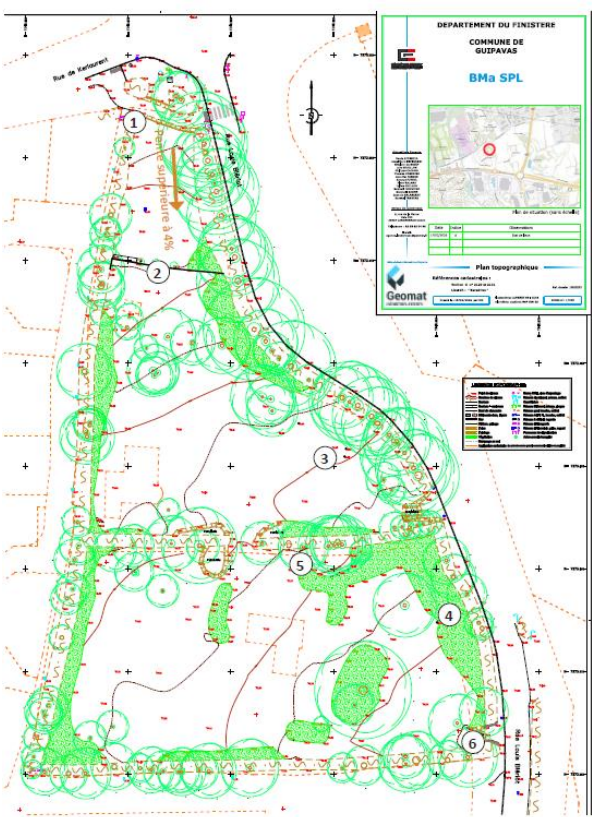
4
Petit conifère ornamental qui dénote dans l'ambiance champêtre



5
Palmier qui dénote dans l'ambiance champêtre



6
Pin en partie déraciné qui penche dangereusement



1
Une dalle béton sur l'emprise du futur chemin piéton (à démolir)



2
Un mur en parpaings au nord de la parcelle (à ouvrir)



3
Les traces d'un ancien système d'assainissement (épandage).
Attention, les fosses septiques ont-elles été déposées ?



4
Un abri de jardin à déposer



5
Un linéaire de bordure à déposer



6
Des piliers à déposer

Carte 2 - Éléments paysagers intégrés au projet de parking provisoire (Source : Atelier de l'île)

Ces éléments participent à l'intégration paysagère du site, la structuration des espaces et le maintien d'une certaine perméabilité écologique en contexte périurbain. Ils constituent également des habitats de vie d'espèces d'avifaune protégées (Rouge-Gorge, Troglodyte Mignon, Mésanges bleues et charbonnières, ...).

Certains sujets présentent un caractère ornemental peu cohérent avec l'ambiance paysagère locale, en lien avec le précédent usage de ces parcelles en tant qu'habitations.

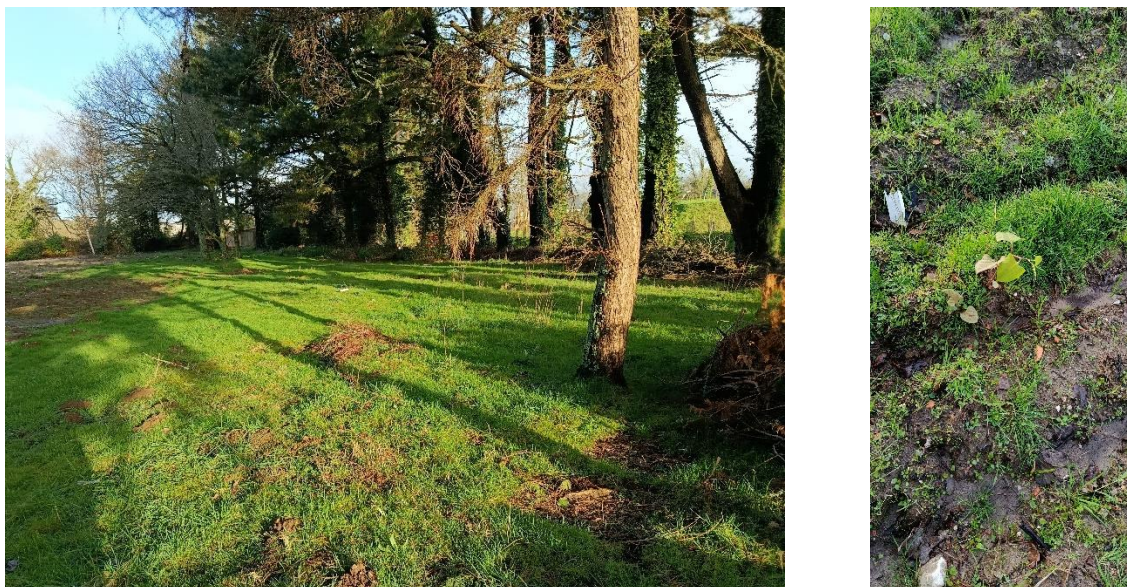


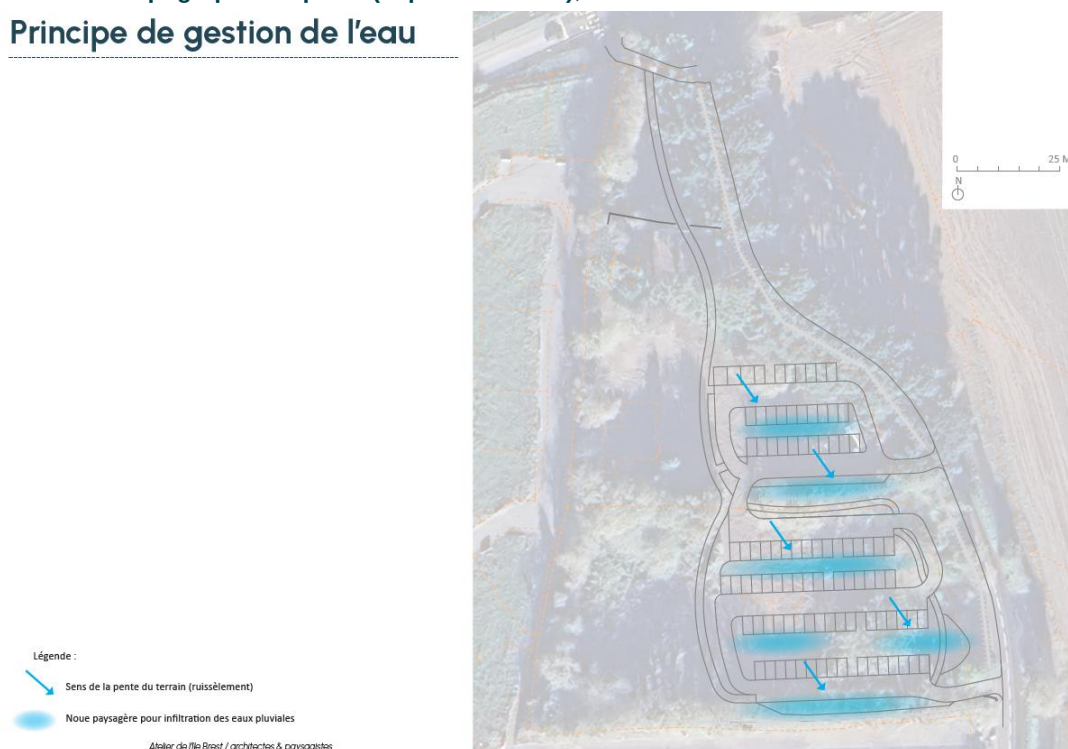
Figure 1 - Vue générale du site au nord (à gauche) et pousse de Renouée du japon (à droite)

Par ailleurs, certaines Espèces Végétales Exotiques Envahissantes sont présentes sur le site. C'est le cas de la Renouée du japon notamment.

2.3 Milieu physique

Le terrain présente une **topographie en pente (supérieure à 4 %)**, orientant naturellement les écoulements d'eaux pluviales.

Principe de gestion de l'eau



Carte 3 - Topographie et principe de gestion de l'eau (Source : Atelier de l'Île)

Des contraintes liées à des aménagements existants sont également présentes comme les traces d'un ancien système d'assainissement, ou des éléments bâtis à démolir (muret, dalle, abri).

3 Incidences du projet sur l'environnement

Le projet entraîne des impacts limités sur l'environnement, compte tenu de la nature du site et de sa situation en zone déjà anthropisée.

Les principales incidences identifiées sont :

- une **suppression ponctuelle de certains sujets végétaux**, notamment ceux présentant un mauvais état sanitaire ou une faible valeur écologique ou paysagère ;
- une **modification du sol** liée à l'aménagement des zones de stationnement et de circulation ;
- une **réorganisation des écoulements d'eaux pluviales**.

Toutefois, ces impacts restent faibles et localisés.

3.1 Mesures d'évitement et de réduction

Le projet intègre dès sa conception des mesures visant à éviter et réduire ses impacts sur l'environnement.

3.1.1 Mesures d'évitement

Le projet s'insère dans un contexte bocager qu'il faut maintenir. C'est pourquoi, un évitement total de ces éléments boisés est prévu. Le projet s'adapte d'un point de vue topographique et dans sa phase chantier à ces contraintes.

Composantes à respecter



Carte 4 - Eléments bocagers évités par le projet

3.1.2 Mesures de réduction

Malgré l'évitement des éléments bocagers, certains impacts ne peuvent être évités. C'est notamment le cas de l'abatage de certaines essences paysagères sur le site ou l'élagage d'une entrée sud du projet. Ces abatages se feront mécaniquement.



Figure 2 - Eléments de végétation paysagère prévus à l'abatage

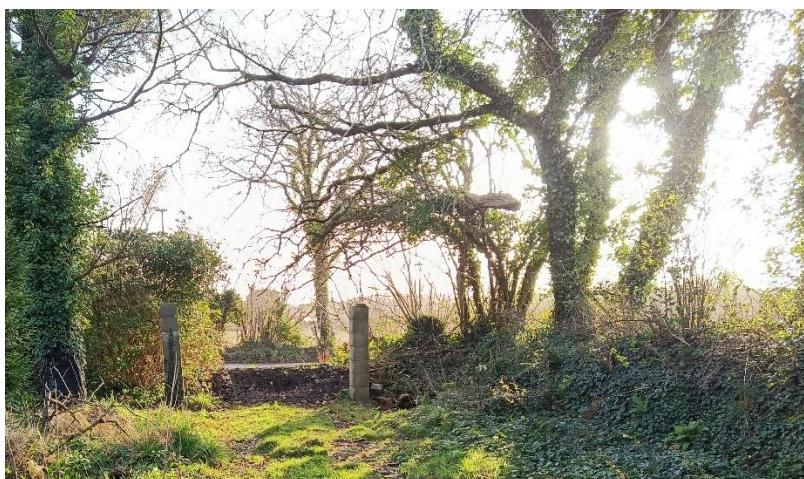


Figure 3 - Arbres à élaguer pour l'entrée de site sud

Les **Espèces Végétales Exotiques Envahissantes** feront l'objet d'un traitement particulier pour en limiter la propagation lors des phases de chantier.

Par ailleurs, la mise en œuvre de **revêtements perméables** devra permettre de limiter les impacts liés à l'imperméabilisation et justifier du caractère temporaire du parking. Ces revêtements seront réalisés en mélange terre-pierre. Les cheminements seront réalisés en sable compacté. L'utilisation de matériaux naturels favorisant l'intégration paysagère.

Les voies de circulation de véhicules sera réalisé en bicouche ainsi que les 3 places PMR, au regard de la fréquentation attendue sur le parking.

L'infiltration des eaux pluviales est prévue à la parcelle via la création de plusieurs bassins de rétention peu profonds (moins de 20 cm) en cascade et d'un bassin de rétention final légèrement plus profond au droit du talus qui borde le sud de la parcelle (se référer à la Carte 3).

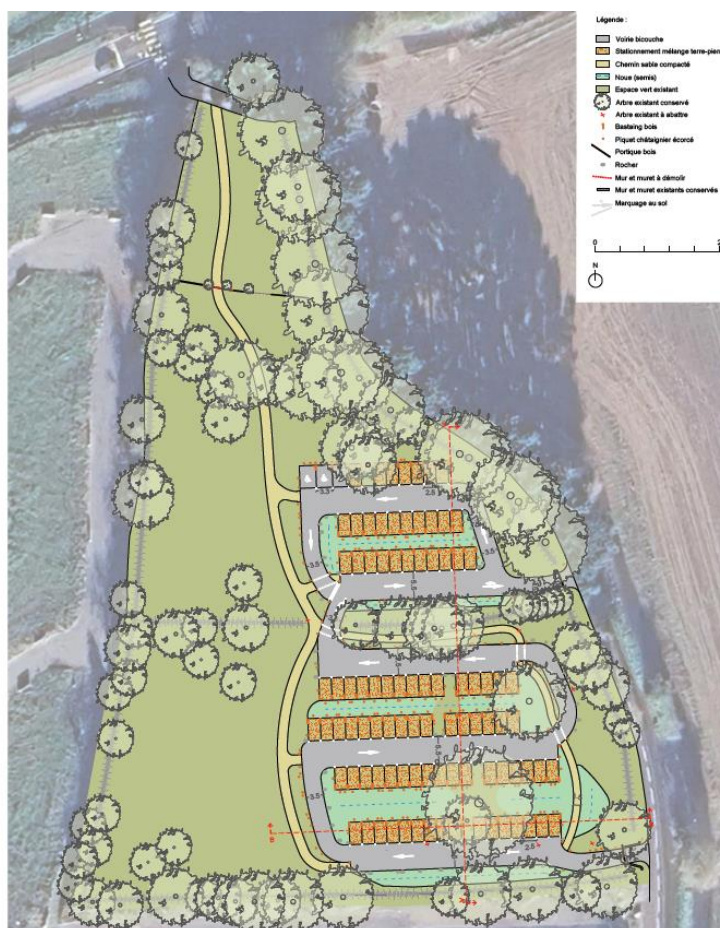
Par ailleurs, le projet prévoit un verdissement de la parcelle qui est aujourd'hui en sol nu à la suite de la démolition des anciens bâtiments.



Figure 4 - Etat actuel du site suite à la démolition des anciennes habitations

Les **espaces verts** gagnés sur la parcelle seront gérés extensivement de sorte à maintenir une strate herbacée favorable à la biodiversité.

Plan de composition



Atelier de l'île Brest / architectes & paysagistes

Figure 5 - Plan de composition final du projet

Ces choix permettent de limiter l'imperméabilisation des sols et de préserver les fonctionnalités écologiques du site.

4 Conclusion

Le projet d'aménagement du parking provisoire de Keradrien s'inscrit dans un environnement déjà urbanisé et répond à un besoin avéré de stationnement.

Les impacts environnementaux du projet restent **faibles et maîtrisés**, grâce :

- à la prise en compte des caractéristiques du site,
- à la conservation des éléments végétaux structurants,
- et à la mise en œuvre de solutions favorisant la perméabilité des sols et la gestion alternative des eaux pluviales.

Le projet présente ainsi une intégration environnementale et paysagère permettant de concilier les futurs usages et les contraintes du site d'implantation.